

Chers camarades producteurs laitiers, chers sympathisants,

Aux Pays-Bas, les éleveurs continuent à construire des étables qui devraient accueillir des vaches après 2015. Quand ces étables encore vides seront mises en service, ce sont actuellement trois milliards de litres de lait qui pourront être traités en plus (en partant d'un volume de 8000 kg de lait par vache). Un rapport réalisé à la demande de la Rabobank met nettement en évidence cette surcapacité en places.

Lors de la conférence de presse, au cours de laquelle a été présenté ce rapport qui traite en premier lieu des profits réalisés par les différents acteurs de la chaîne alimentaire, il a été beaucoup question de la situation difficile des producteurs laitiers et des voix se sont élevées pour dire l'urgence qu'il y avait à agir. Très prometteuses étaient les déclarations telles que « Les producteurs sont de nouveau en mauvaise posture », « Les revenus restent nuls », « La situation des producteurs ne s'est pas améliorée », « Cela ne peut pas continuer ainsi », « Le secteur primaire arrive à ses limites » et particulièrement « Nous devrions ensemble relever les rendements des fonds propres de nouveau à 17 % » (source : Zuivelzicht).

Dans ses relations publiques, la Rabobank rappelle sans cesse qu'elle est une coopérative qui a été fondée par des producteurs agricoles. Mais elle dit clairement que de son avis, il ne serait pas souhaitable que les coopératives de l'industrie laitière partagent avec leurs membres / propriétaires une partie des pourcentages de fonds propres requis. « Cela pourrait nuire à la progression des laiteries coopératives » expliquait à ce sujet Monsieur Thus, directeur du secteur Laiterie de la Rabobank. Au lieu de cela: « Apporter un soutien au producteur pour qu'il progresse et fasse partie des 20 % meilleurs ». Il y a en effet des producteurs qui obtiennent un rendement des fonds propres. Le rapport LEI établit par ailleurs le niveau de rendement des fonds propres pour les 20 % meilleurs : 1,9 %. Juste une autre augmentation de l'efficacité ne sera donc pas suffisante pour faire accroître les revenus des producteurs de lait à un niveau comparable au reste de la société.

Nous avons besoin d'une régulation des volumes juste avec des prix équitables pour que beaucoup de producteurs aient un future et puissent produire du bon lait de manière durable. Pour atteindre cet objectif nous devons nous, les producteurs de lait européens, nous battre au sein de l'EMB et aussi en commun avec d'autres groupes de la société.

Sieta van Keimpema, vice-présidente de l'EMB, présidente du Dutch Dairymen Board

Le Conseil européen s'obstine à souffler un vent contraire

Même si de nombreuses contrées de l'UE ont ces dernières semaines connu un octobre ensoleillé et des températures douces, il n'en est pas le cas pour la politique laitière européenne. Le vent vigoureux qui souffle ici, en particulier en provenance du Conseil européen, ébranle fortement les petits progrès obtenus avant l'été au sein du Parlement. Dans les négociations portant sur la réforme du marché laitier, le Conseil européen s'obstine à s'opposer à des mesures majeures comme la mise en place d'une agence de régulation et l'obligation à l'échelle européenne pour les laiteries de s'engager dans des contrats. Tous les efforts entrepris jusqu'ici par les producteurs laitiers en faveur de l'instauration d'une régulation intelligente des volumes risquent-ils à présent d'être d'un seul coup balayés ?

Trilogie, tel est baptisé l'entretien qui se tient actuellement entre le Parlement, la Commission et le

Conseil de l'UE sur le Paquet lait, une première réforme du marché laitier. Dans sa position, le Conseil s'obstine dans son chemin vers une libéralisation du marché et fait totalement abstraction de solutions alternatives. Comme il apparaît dans un premier document de travail, ce dernier ignore les propositions qui ont été soumises par le Parlement européen et qui représenteraient au moins un premier pas vers une solution de la crise.

Le Parlement propose par exemple une obligation européenne d'établir des contrats entre producteurs et laiteries à laquelle s'oppose le Conseil. Ces contrats qui, selon l'EMB, devraient s'orienter sur les coûts de la production et être négociés par des organisations de producteurs avec des laiteries, offrent aux producteurs une chance de vendre leur lait à un prix équitable. Ce prix équitable n'est pas assuré si, comme le Conseil apparemment le prévoit, chaque État peut décider de rendre ou non obligatoires ces contrats.

De plus, toujours selon le document de travail du Conseil, la dite agence de régulation, que le Parlement avait proposée à la suite d'entretiens avec l'EMB, est absente du Règlement définitif sur le marché laitier. Aux yeux du Parlement, l'objectif de cet instrument serait entre autres de relever les données du marché portant sur les quantités, les prix et les coûts. Même s'il ne s'agit pas ici encore d'une régulation active de la production : cette agence qui fait office d'observateur du marché serait déjà un début. « Après la fin de la régulation nationale par quotas, c'est uniquement par le biais d'une agence de régulation qu'il sera possible d'empêcher une surproduction néfaste dans l'UE et d'éviter que le marché ne s'enfonçe encore plus profondément dans la crise.

Problématique également est l'intention du Conseil de limiter très fortement en volumes de lait les organisations de producteurs qui négocient au nom des producteurs les contrats avec les laiteries. 33 pour cent du lait national et 3,5 pour cent du lait européen sont des volumes trop faibles pour conférer aux organisations de producteurs une position de force suffisante dans les négociations. Les laiteries atteignent un taux de concentration allant jusqu'à 95 pour cent du marché national. Il leur est donc facile de tout simplement dicter les conditions du contrat et des prix inadmissiblement bas à une organisation de producteurs qui, elle, n'est pas en droit d'atteindre un tel pourcentage.

Jusqu'ici au sein de l'UE, le Conseil et la Commission s'arrangeaient entre eux mais aujourd'hui, le Parlement est impliqué dans les décisions sur la nouvelle réforme du marché laitier. Il se pose toutefois la question de savoir si ce gain en démocratie sera concrètement mis en œuvre. « Comme on peut malheureusement le constater, le vieux tandem, Conseil et Commission, semble ne pas vouloir tenir compte de l'avis parlementaire. Le Parlement doit ici faire ses preuves et défendre fermement sa position. Contre le vent cinglant qui souffle ici en particulier en provenance du Conseil, les producteurs laitiers européens aussi doivent continuer à lutter. Sans une régulation raisonnable des quantités, la prochaine crise grave est programmée. La Suisse nous en montre déjà l'exemple. En 2009, les autorités suisses avaient ici supprimé les quotas sans les remplacer par une régulation raisonnable du marché laitier. Les prix aux producteurs se trouvent depuis inexorablement en chute libre.

Les efforts que les producteurs laitiers européens ont jusqu'ici entrepris n'étaient pas en vain. Preuve en est par exemple le changement de position de nombreux députés. Toutefois, les actions des producteurs laitiers doivent continuer pour ne pas s'ensabler. Car de fines traces dans le sable peuvent vite être balayées par un vent froid de Bruxelles, qui aura par contre beaucoup plus de mal à contrecarrer plus de 100000 producteurs laitiers fermement déterminés à se battre pour une régulation raisonnable de la production.

Silvia Däberitz

Cinq États membres de l'UE ont dépassé leurs quotas en 2010 /2011

Au Danemark, au Luxembourg, en Autriche, à Chypre et aux Pays-Bas, il a été produit dans la campagne laitière 2010/11 un excédent de presque 0,2 millions de tonnes de lait. Les éleveurs concernés ont donc à s'acquitter d'un prélèvement supplémentaire de 55,57 millions d'euros, indiquait Agra-Europe en se référant à la Commission européenne. Ces excédents seraient à mettre pour 60 pour cent sur le compte des éleveurs néerlandais.

La livraison totale de lait s'élevait à 137,98 millions de tonnes, ce qui représente une sous-réalisation des quotas européens de 8,1 millions de tonnes, en l'occurrence de six pour cent. Dans 14 États de l'UE, les quotas ont été exploités à un maximum de 90 pour cent. Dans les derniers États à avoir rejoint l'UE, la Roumanie et la Bulgarie, la livraison de lait atteignait à peine la moitié des quotas selon aiz.com. Des producteurs laitiers d'autres États membres de l'Europe de l'Est sont aussi restés bien en dessous des quotas autorisés.

Les producteurs français ont eu beau produire cinq pour cent de lait en plus, ils sont tout de même restés 5,1 % en dessous des quotas qui avaient été relevés (de 8,8 % l'année précédente). En Grande-Bretagne aussi, la production a augmenté mais restait inférieure au quota de 1,48 millions de tonnes, soit 10 pour cent. Dans ces pays, il est clair que les éleveurs réagissent au niveau constamment trop bas des prix payés aux producteurs en baissant leur production ou même en abandonnant leur exploitation. Et il faut ici aussi tenir compte du fait que depuis 2008, les quotas ont été augmentés par l'UE de plus de 5 % (augmentation des quotas et facteur de correction s'appliquant à la teneur en matières grasses). Les nouvelles marges de manœuvre ont donc été très exploitées de différentes manières.

Au Danemark et aux Pays-Bas, les producteurs malgré leur dépassement de quota essaient de compenser les prix bas en accroissant leur production, quitte à dépasser les quotas. D'après l'étude que la banque néerlandaise Rabobank a réalisée sur le rendement des fonds propres des exploitations laitières, ce procédé n'est pas forcément plus avantageux (voir éditorial). Au Danemark aussi, la stratégie de croissance a entraîné une fragilisation des structures de l'exploitation et de hauts endettements (voir l'interview suivante).

Mais ces chiffres sur l'exploitation des quotas font également apparaître clairement autre chose : Dans les faits, il s'effectue déjà avant la suppression des quotas un transfert des quantités de lait au sein de l'Europe. Tandis que la production laitière continue à augmenter dans les pays à haute concentration laitière, elle est par contre à la baisse dans les régions qui connaissent de difficiles conditions de production. L'UE a jusqu'à présent manqué de prévoir des mesures de sécurité permettant de préserver une production laitière sur tout son territoire et par là même une plus-value.

Sonja Korspeter, EMB

Interview avec le producteur laitier danois Flemming Jørgensen

S. Korspeter : Monsieur Jørgensen, certaines banques dans votre pays connaissent de grandes difficultés et les prix des terrains ont perdu plus de la moitié de leur valeur au Danemark... Quel en est l'impact pour vous ?

Flemming Jørgensen : Les exploitations danoises comptent un total de 50 milliards d'euros de dettes réparties sur environ 10 000 à 12 000 fermes. Il existe donc un lien assez étroit entre les exploitations agricoles danoises et les banques. Les banques ne prêtent presque plus d'argent. Les sûretés sous forme de terrains ont énormément perdu en valeur. Lorsque j'ai acheté les exploitations voisines en 2006, 2007 et 2008, j'ai dû payer 40 000 euros par hectare. La valeur d'un hectare ne dépasse même pas 20 000 euros à présent. Mais dans la vie de tous les jours, je ne pense pas souvent à cette perte de valeur. La ferme compte beaucoup pour moi. C'est pourquoi j'essaie de bien

m'occuper de mes animaux, d'obtenir un lait de qualité qui me soit payé un meilleur prix. Et de bonnes récoltes aussi sont importantes.

Qu'est-ce qui a changé depuis que les banques sont en difficulté et que les prix des terrains ont baissé ?

Il est devenu bien plus difficile d'obtenir de l'argent et des prêts auprès des banques. Certaines banques ont fermé mais la plupart refusent simplement de financer de nouveaux investissements. Actuellement, certains producteurs ont des problèmes car cette année, il manque de la paille. Il doivent payer la paille au prix d'une couronne danoise (13 centimes) par kilo. Certains producteurs toutefois n'ont tout simplement pas l'argent. Si les banques n'accordent plus de crédit, ces producteurs auront un véritable problème.

Moi-même, je ne me trouve pas en difficulté. Lorsqu'au printemps je me suis rendu compte que je ne pouvais pas payer mes mensualités courantes à la banque, j'ai consulté mon conseiller bancaire et nous nous sommes mis d'accord. Le nouveau contrat contient certaines clauses que je dois accepter. Par exemple, je suis tenu d'essayer de produire la meilleure qualité de lait pour pouvoir en obtenir le prix le plus élevé possible. Le contrat stipule également que je dois consulter mon conseiller bancaire avant de réaliser des investissements. Mais ces règles ne me gênent pas dans les décisions quotidiennes que j'ai à prendre dans mon exploitation.

Quel regard portez-vous sur l'avenir ?

Un regard optimiste. Tout finira bien, mais cela peut durer encore dix ans. Les producteurs danois iront alors mieux. Il en a toujours été ainsi. Avoir des dettes, c'est normal au Danemark. Chaque année, 10 % des producteurs laitiers jettent l'éponge. Et les autres leur achètent leurs exploitations. Ceci n'est possible qu'à l'aide de crédits.

Que pensez-vous de ARLA Foods ?

ARLA est ok. J'ai une vision réaliste de l'élevage laitier. 75 % de notre production doit être exportée. Nous avons besoin à cet effet d'une grande entreprise qui s'en charge. ARLA a réalisé certains investissements qui pourraient être discutables. Mais au bout du compte, je vois les choses positives avec ARLA.

Quels sont actuellement les grands thèmes qui occupent la LDM ?

En septembre, nous avons eu des élections ici au Danemark. LDM rencontre actuellement les nouveaux responsables politiques pour s'entretenir avec eux et les informer de la situation des producteurs laitiers ainsi que des positions que défend la LDM. Il est question d'un nouveau test recherchant les antibiotiques dans le lait qui peut s'effectuer directement au sein de l'exploitation. La LDM pense que c'est une bonne chose car l'éleveur peut ainsi immédiatement savoir si le lait est bon et économise les frais du test effectué au sein de la laiterie. La réforme de la PAC est aussi un thème important pour les prochains mois. Nous venons également de lancer une nouvelle campagne pour recruter de nouveaux membres et actuellement, nous représentons de nouveau plus de la moitié de toutes les exploitations laitières danoises. Le pays compte en ce moment dans les 3700 producteurs laitiers.

En 2010 / 201, le Danemark a dépassé ses quotas de 1,4% et l'accroissement semble être un point important aux yeux de nombreux éleveurs de votre pays. Que pense la LDM d'une régulation de la production ?

Les quotas coûtent aujourd'hui beaucoup d'argent aux producteurs danois. Quand des jeunes reprennent une exploitation, ils doivent payer à l'ancien propriétaire un prix élevé pour les quotas. Et il y a le prélèvement supplémentaire qui lui aussi coûte aux éleveurs. Il nous faut une régulation de la production qui coûte moins aux éleveurs mais qui les contrôle pour assurer de la place à tous. Et une régulation est nécessaire pour éviter les grandes fluctuations des prix et obtenir la stabilité des prix du lait.

Quel rôle joue l'EMB pour vous ou pour la LDM ?

L'EMB représente pour nous la porte sur Bruxelles, sur l'Union européenne. Nous devons changer de politique agricole. Nous devons trouver une meilleure voie. Par exemple, il faut que les mêmes règles s'appliquent à tous les États. Elles sont plus ou moins les mêmes sur le papier mais leur mise en œuvre est tout à fait différente selon les États. Nous apprécions beaucoup que nos collègues français, allemands et autres collègues engagés de l'EMB aient organisé ces actions formidables à Bruxelles et dans leur pays. Ces actions ont clairement montré à la classe politique que quelque chose doit changer. Que la politique actuelle nuit aux producteurs laitiers.

Vous avez vu des exploitations laitières de 40 vaches quand vous étiez en France, il y a peu de temps. Quelle impression avez-vous eu de ces exploitations ?

J'ai été dans des exploitations immenses comme dans des exploitations minuscules. Un cheptel de 40 vaches semble offrir une bonne vie à l'éleveur. Il doit travailler moins et obtient pour son lait un prix légèrement plus élevé que nous ici au Danemark (juin 2011). Mais j'ai aussi visité de grandes exploitations. Ici l'avantage, c'est que plusieurs personnes travaillent dans l'exploitation. Et si cette collaboration est bonne, la qualité de vie est meilleure. Les dettes par contre sont élevées. Les éleveurs de petites et de grandes exploitations ont une différente manière de vivre et de travailler mais tous sont des éleveurs. Et tous ont besoin d'un prix rémunérateur.

Pourquoi avez-vous décidé en 2006 d'investir et d'agrandir votre exploitation ? Quelle était votre raison d'agir ? Et qu'en pensez-vous aujourd'hui ?

Je voulais avoir plus de vaches, ce qui impliquait avoir plus de terrains et de nouvelles étables. C'est ce que prescrivent les normes environnementales et la législation sur le bien-être des animaux. C'était à mes yeux un bon défi à relever de m'occuper de plus de vaches et d'avoir plus de personnes travaillant dans mon exploitation. Je voulais un meilleur niveau de vie et souhaitais avoir plus de temps pour ma famille. Les exploitations voisines de la mienne étant à cette époque en vente, je me suis décidé et ai parlé de crédits avec ma banque. Et je suis satisfait de voir comment cela se passe en ce moment pour moi. Vu ce qu'il en est aujourd'hui, j'ai encore la possibilité à l'avenir d'agrandir mon cheptel.

Quel prix obtenez-vous actuellement pour votre lait ?

Je reçois 2,60 couronnes danoises (35 centimes d'euro) pour un litre de lait de 4,0 % de matières grasses et de 3,4 % de protéines. C'est le prix le plus élevé que j'ai pu avoir depuis des années. Je ne fais pas de bénéfices. La raison est le grand nombre de prêts que j'ai à rembourser et le coût assez élevé des frais de maintenance que me demande l'exploitation. Et les prix des fourrages ont également légèrement augmenté. Le prix pourrait être meilleur mais je suis satisfait.

Savez-vous combien vous gagnez à l'heure ? Combien pouvez-vous prélever chaque mois pour vous et votre famille ?

Je travaille autant que je peux et à la fin de l'année, je vois combien je peux prélever pour ma famille en tout. Les revenus de ma femme passent aussi dans les revenus de l'exploitation. Je ne peux donc pas dire maintenant combien je gagne avec la production laitière. Mais nous prélevons chaque mois environ 2600 euros pour la famille.

Que se passe-t-il actuellement dans votre exploitation ?

Nous terminons juste les récoltes. L'herbe était d'assez bonne qualité et le maïs aussi semble avoir de bonnes valeurs nutritives. Je viens de passer deux demi-journées de libre avec ma famille sur une île. C'est possible grâce à mes employés qui s'occupent de mes vaches quand je ne suis pas là.

Un grand merci de cet entretien.

Flemming Jørgensen, vice-président de l'association danoise Landsforeningen af Danske Mælkeproducenter (LDM)

Âgé de 37 ans, il est marié et a trois enfants, sa femme travaille en dehors de l'exploitation. Il a trois employés danois qui travaillent à temps plein dans son exploitation. Son exploitation s'étend sur 220 hectares (100 hectares de maïs, 80 hectares d'herbages, 40 hectares blé / étable), 250 vaches, quota de 2,3 millions de litres, propre élevage de la descendance, stabulation libre, moyenne de 9800 litres de lait par vache. Location d'appartements dans les anciens bâtiments de l'exploitation en guise de troisième pilier des revenus familiaux.

Sonja Korspeter, EMB

La problématique de la contractualisation du Ministre français de l'agriculture

Au printemps 2010, le gouvernement français a adopté une nouvelle loi portant sur le marché agricole, la dite LMA (Loi de Modernisation Agricole). L'objectif de cette loi est entre autres de permettre aux producteurs d'obtenir une meilleure position de force sur le marché. Cette loi obligeait les laiteries privées à soumettre un contrat à leurs producteurs au plus tard au 31 mars 2011.

Les laiteries ont profité de cette nouvelle obligation de contractualisation pour renforcer leur position de force face aux éleveurs. Le producteur se voit lié plus fortement à sa laiterie par de nouvelles clauses les plus diverses. Aussi est-il par exemple tenu de livrer chaque mois un douzième de son quota annuel. Toute divergence, quelle qu'en soit la cause, entraîne des paiements de pénalité. Par ailleurs, ces contrats ne contiennent aucun accord sur le calcul du prix du lait ni sur l'adaptation de l'offre aux variations de la demande. Le producteur laitier n'a donc plus aucune marge de manœuvre ni de négociation. Il peut seulement soit livrer soit faire valoir son droit de résilier le contrat, mais ce, en respectant un délai de deux ans.

Ce qui explique le faible nombre de producteurs laitiers à avoir jusqu'ici signé un tel contrat (à peine 5 % des producteurs laitiers français). Quelques centaines ont envoyé le contrat qu'ils ont reçu de leur laiterie au Ministre français de l'agriculture Le Maire en l'informant qu'il pouvait volontiers signer ce contrat, eux ne risquant de le faire.

Ce qui est particulièrement aggravant dans cette nouvelle loi, c'est le fait d'exempter les laiteries coopératives de l'obligation de la contractualisation, comme le fait le Paquet lait de la Commission européenne. Ainsi les directions des coopératives ont avant le 1.7.2011 entrepris des modifications de leurs statuts qui n'avaient même pas à être validées par l'assemblée des membres. Par exemple, tout ce que la laiterie offre en marchandises de consommation et en fourrage, c'est chez elle que le producteur laitier doit l'acheter. Les coûts sont alors directement retirés de la paie du lait. Il n'est pas possible pour les coopérateurs de faire opposition à ces changements des statuts. Sur les 22 milliards de litres produits en France, ce tout de même 12 milliards de litres, donc quasiment 55 % de la production qui sont concernés par cette règle d'exemption de la nouvelle loi agricole.

France Milk Board

Au printemps 2011, APLI a avec l'OPL (Organisation des Producteurs de Lait) et la Confédération Paysanne créé la fédération FRANCE MILK BOARD (FMB). Il s'agit d'une organisation fédérant tous les producteurs de lait quelle que soit leur laiterie, coopérative ou privée, ou leur appartenance syndicale. Elle a pour vocation d'être l'organisation des éleveurs de la future agence de régulation française « Office de lait ». L'objectif est d'encourager le plus grand nombre de producteurs laitiers possible à accorder à la France Milk Board le mandat de négocier avec leur laiterie pour ainsi construire peu à peu une organisation économique de producteurs laitiers qui fasse véritablement contrepoids aux transformateurs. La FMB a concrètement élaboré un contrat modèle régissant les relations entre la laiterie et la FMB, en l'occurrence l'éleveur et qui permet à l'éleveur de négocier avec les transformateurs à pied d'égalité. La clause la plus importante de ce contrat stipule que le

prix du lait à payer doit couvrir l'ensemble des coûts moyens de la production. La nouveauté qu'il présente par rapport aux contrats classiques est toutefois le fait de régler la relation entre le producteur et la laiterie par le biais de l'organisation de producteurs France Milk Board. L'application de ce contrat par une majorité des producteurs laitiers français représenterait un grand progrès pour assurer une participation des éleveurs au marché sur un pied d'égalité.

Les contrats n'ont toutefois de sens que si tout le volume du lait proposé sur le marché correspond à une demande et se vend à des prix rémunérateurs. Aussi faut-il absolument à l'échelle européenne une agence de régulation du marché indépendante qui puisse réguler le marché en fonction de la demande et empêcher de futures crises. Les développements dramatiques que éleveur la Suisse mettent clairement en évidence les problèmes graves qui peuvent être causés aux éleveurs et aux consommateurs si avant la suppression des quotas par l'UE, d'une part, les éleveurs ne sont pas mis en position de force et d'autre part, une institution de régulation des volumes n'est pas créée.

Anton Sidler, membre du comité directeur de l'EMB et membre du comité directeur de l'APLI

Un bas niveau des prix du lait en Galicie

La majorité des producteurs laitiers de Galicie n'en peuvent plus, rapporte la chaîne Antena3. "Près de 90% des revenus sont dépensés pour régler les factures » explique José Antonio, membre du « Gremio de ganadería ». La rentabilité des exploitations est, ajoute-t-il, faible ou nulle. « Le prix du lait reste bas, mais les céréales sont de plus en plus chères, tout comme le carburant ; un veau se vend à un prix tellement bas qu'il en est fait quasiment cadeau » ajoute José Antonio. La situation ne cesse d'empirer et les éleveurs bovins en sont à se demander s'ils appellent le vétérinaire quand un veau mâle est malade. Car la facture du vétérinaire est alors bien plus élevée que le prix susceptible d'être obtenu pour la vente du veau. Et encore, si on arrive à le vendre, car le marché de la viande a énormément chuté, la demande étant faible. Aussi un veau doit-il effectivement se vendre à 150 euros pour couvrir les frais alors que dans les faits, il est difficile actuellement d'obtenir plus de 40 euros. Le prix du lait est de 30 centimes d'euros le litre, c'est exactement le prix d'un kilo de fourrage. Les prix du lait en Galicie sont en ce moment les plus bas d'Espagne, est-il ajouté pour finir.

Reportage d'Antena3

L'ARC appelle les citoyens européens à jouer leur rôle

Le groupe restreint de l'ARC 2020 (convention agricole et rurale) s'est réuni à Bruxelles les 6 et 7 octobre afin de débattre de la Politique agricole commune (PAC). L'EMB a assisté à cette rencontre.

Dans un communiqué de presse publié à l'issue de la rencontre, l'ARC 2020 a lancé un appel aux citoyens européens les incitant à continuer la lutte pour une PAC véritablement durable et qui garantit une juste utilisation des fonds, des revenus équitables ainsi que la création de zones rurales économiquement viables.

L'ARC 2020 estime être confortée dans ses vues par les citoyens de l'UE qui se sont déjà exprimés au travers de l'Eurobaromètre et revendiquent une politique agricole et alimentaire durable qui assure des revenus équitables pour les agriculteurs et des investissements dans les zones rurales.

Les nouvelles propositions avancées par le comité européen en charge de la PAC ne jettent pas, comme promis, les bases d'une nouvelle réforme mais poursuivent sur la voie d'une agriculture industrialisée. Il semble que le courage fasse défaut à la Commission pour entreprendre les démarches nécessaires au changement. Maintenir les subventions à l'exportation, les interventions, les stocks privés et les assurances n'annonce aucun changement de cap véritable mais équivaut à

persister sur la même voie : la volatilité des prix perdurera et les agriculteurs seront toujours contraints de produire sans savoir, à l'avance, le prix qui leur sera versé. Les revenus resteront inférieurs au coût de revient et les investissements nécessaires seront gelés car les revenus ne suivront pas.

Bien sûr, les propositions de la Commission recèlent quelques bonnes intentions comme ce projet de passer à une production alimentaire locale, économe en ressources et ancrée dans des écosystèmes agricoles à la biologie diverse et résistants au changement climatique. Cependant, ces propositions restent silencieuses sur la profonde dépendance de l'agriculture aux combustibles fossiles et aux importations de fourrage.

Quant aux propositions concernant le développement rural, la Convention se félicite également du mouvement vers des stratégies de développement local aux financements multiples qui puisent auprès de diverses lignes communautaires. Pourtant, les propositions ne promeuvent pas la renaissance écologique, sociale et économique des zones rurales que la Convention avait pourtant appelée de ses vœux en novembre dernier. Elle est, en effet, utile afin d'instaurer une cohésion territoriale et de profiter de la riche contribution que les zones rurales peuvent apporter à la concrétisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

En s'adressant aux citoyens européens, l'ARC 2020 fait de la réforme de la PAC l'affaire de tous en UE. Il s'agit d'avancée car le sort des agriculteurs dans la PAC n'est pas autant ménagé que le sont les bénéfices des multinationales. Les contribuables ne souhaitent plus financer cela de leurs deniers. Ensemble, nous voulons mobiliser nos forces politiques et bâtir un avenir meilleur.

Sieta van Keimpema, Vice-présidente de l'EMB